



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Saint-Gilles les Hauts, le 07/03/2017

## Collège Le Bernica

2016-2017/n°mna-85

Affaire suivie par  
Christian MARTINEZ,  
Principal

Marie-Noëlle AMIEL,  
Gestionnaire Adjointe au chef  
d'établissement

Téléphone  
0262 22 78 01  
Fax  
0262 55 52 16  
Courriel  
Ce.9740784j@ac-reunion.fr

Rue Gayet, BP 7  
97435 Saint-Gilles Les Hauts

Site internet

**MISE EN CONCURRENCE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE :  
SELON L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (CMP)**

### **Fourniture de manuels scolaires neufs**

## **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

POUVOIR ADJUDICATEUR : Collège Le Bernica représenté par Monsieur le Principal,

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Collège Le Bernica

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### 1.1 Objet du marché :

La présente consultation porte sur la fourniture de manuels scolaires neufs destinés aux classes du collège.

### 1.2 Forme du marché

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA), définie par le règlement de consultation. Il est soumis à l'article 28 du CMP.

Le marché ne prévoit ni minimum, ni maximum de commandes. Le candidat ne pourra pas imposer un nombre maximum ou minimum de livraisons.

A titre d'information, le collège compte environ 900 élèves.

### 1.3 Durée du marché

Le marché est conclu à compter de la notification du marché, par le pouvoir adjudicateur, formalisé par la signature de l'acte d'engagement et ne pourra excéder la date du 6 mars 2018.

## **ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ :**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Le code des marchés publics (lien sur site internet du collège)
- Le présent cahier des clauses administratives particulières signé par le candidat en un seul original ; l'original sera conservé par le collège et fera seul foi.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C C T P), dont l'acte d'engagement.
- Le cahier des clauses administratives générales (C C A G) applicables aux marchés publics de fournitures et de services (lien sur site internet du collège)

## **ARTICLE 3 : MODALITES D'EXÉCUTION : COMMANDE , LIVRAISON,**

### 3-1 Délais de base

Les délais de livraison des prestations sont fixés par les bons de commande. Le délai de livraison commence à courir à compter de la date de réception du bon par courrier, fax, e-mail.

### 3-2 Conditions de livraison

La livraison doit être effectuée par le titulaire du marché dans les délais prévus au bon de commande : lieu (impérativement collège Le Bernica, Gestion) dates et heures précisés sur le bon de commande.

La livraison se fera du lundi au vendredi.

### 3-3 Vérification et admission

A la réception, en présence du fournisseur ou de son représentant, les marchandises feront l'objet d'un contrôle de la part du collège :

**Contrôle quantitatif** : au moyen du bon de livraison (original et duplicata) numéroté mentionnant :

- le nom du titulaire du marché et son adresse
- la date de livraison
- la référence au bon de commande et au marché
- la dénomination exacte de la fourniture livrée
- les quantités livrées
- les prix unitaires

Si la quantité livrée n'est pas conforme à la commande, le responsable du collège ou son représentant peut mettre le titulaire en demeure :

- soit de reprendre la fourniture
- soit de compléter la livraison

En cas de non-conformité entre la fourniture livrée et le bon de livraison, ce dernier sera rectifié ; cette rectification comportera la signature des deux parties.

**RAPPEL**: Les frais de port des fournitures, ils seront à la charge du titulaire (franco de port).

#### **Contrôle qualitatif** :

Les marchandises ne devront avoir subi aucun dommage, lors du transport, du déchargement ou lors de leur mise en place sur le site.

Les réserves portant sur l'état apparent des marchandises sont immédiatement portées sur le bon de livraison.

#### **Reprise** :

Les manuels reconnus défectueux ou non conformes à la commande seront repris par le titulaire du marché à ses frais et selon les moyens de son choix. Il aura également la charge complète de les remplacer dans les meilleurs délais.

#### **ARTICLE 4 : PRIX DU MARCHE**

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées conformément aux conditions tarifaires stipulées dans le bordereau de prix.

Le prix de référence dit « prix public » est ferme et définitif ; le pourcentage consenti sur le prix public est ferme et définitif.

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Le paiement des marchandises ainsi que des prestations annexes, visées par le présent marché, sera effectué par mandat administratif à 30 jours à compter de la réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire (*le titulaire du marché produira, à cet effet, un IBAN complet avec BIC*).

Les factures, établies en deux exemplaires, comportent outre les mentions obligatoires :

- le numéro et la date du marché
- le prix HT et le prix TTC en euros

## **ARTICLE 6 : AVANCES ET RETENUES**

Il ne sera procédé à aucun versement au titre d'avance ou d'acompte.

Il ne sera procédé à aucune retenue de garantie.

## **ARTICLE 7 : ASSURANCES**

Le titulaire devra, avant tout commencement d'exécution du marché, justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile et professionnelle.

## **ARTICLE 8 : RESILIATION**

La résiliation interviendra de plein droit, sans que le titulaire du marché puisse prétendre à indemnités :

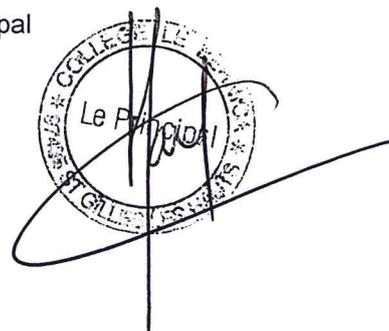
- si le titulaire déclare ne pas pouvoir tenir ses engagements.
- si le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations malgré une mise en demeure.

**Fait à Saint-Gilles les Hauts, en un seul original,**

**Le représentant du pouvoir adjudicateur,**

Christian MARTINEZ,

Principal

A circular stamp with the text "COLLEGE LE P... ST GILLES LES HAUTS" around the perimeter and "Le Principal" in the center. A handwritten signature is written over the stamp, and a large, sweeping signature line extends from the bottom right of the stamp across the page.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Saint-Gilles les Hauts, le 07/03/2017

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Collège Le Bernica

2016-2017/n°mna-85

Affaire suivie par  
Christian MARTINEZ,  
Principal

Marie-Noëlle AMIEL,  
Gestionnaire Adjointe au chef  
d'établissement

Téléphone  
0262 22 78 01  
Fax  
0262 55 52 16  
Courriel  
Ce.9740784j@ac-reunion.fr

Rue Gayet, BP 7  
97435 Saint-Gilles Les Hauts

Site internet

## Appel d'offres pour la fourniture de manuels scolaires

### Annexe au CCAP

#### CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent faire parvenir leurs offres par courrier recommandé ou les déposer au Collège Le Bernica, Rue Gayet, BP 7 97435 Saint-Gilles les Hauts.

Le bordereau de prix doit être joint dans une enveloppe distincte, clairement identifiée.

#### CRITERES DE SELECTION

Seuls les dossiers complets et conformes sont examinés.

Critères de sélection :

- PRIX 50%
- DELAI DE LIVRAISON 25%
- QUALITE DU SERVICE 25%